

Ateliers débats, éléments de problématiques

Une réunion de travail organisée à l'INPES le 23 mai 2008, avec les premiers professionnels disponibles ayant répondu positivement, a permis de retenir 8 enjeux. Dans le cadre des animations en région, il s'agira de travailler sur un ou plusieurs d'entre eux. Il n'est pas souhaité que d'autres grands thèmes apparaissent mais bien de concentrer les débats sur ces 8 enjeux. En région les débats peuvent se centrer sur au moins deux enjeux.

Enjeu 1 : Apports et périmètre de la promotion de la santé

Enjeu 2 : Reconnaître les acteurs de la promotion de la santé et faciliter le développement de leurs compétences

Enjeu 3 : Gouvernance de la promotion de la santé dans les ARS : démocratie et temporalité

Enjeu 4 : Un financement adapté (vertueux, fiable, durable, solide...) de la promotion de la santé

Enjeu 5 : Accompagnement de la mise en œuvre de la politique de promotion de la santé

Enjeu 6 : Structures et interventions qui contribuent à promouvoir la santé

Enjeu 7 : Intersectorialité

Enjeu 8 : Complémentarité des interventions en santé auprès des populations

Les enjeux 4 et 5 ont été choisis pour le débat à la Réunion, voici les éléments de problématiques qui ont été proposés :

Enjeu 4 : Un financement adapté (vertueux, fiable, durable, solide...) de la promotion de la santé

- Un facteur clé : mutualisation des financements
- Gestion commune des financements
- Un fonds spécifique, suffisant et sanctuarisé (fongibilité asymétrique)
- Assurer la visibilité des investissements à chaque financeur
- Transparence sur la procédure d'instruction et de sélection
- Elaboration de cahiers des charges : qualité de la commande publique (appel à projet territorialisé ?)
- Respect des promoteurs
- Accompagnement des promoteurs
- Pluri annualité des financements (contrat d'objectifs et de moyens)
- Coordination doit être imputée déjà aux financeurs : ce n'est pas aux promoteurs à coordonner les financeurs par leurs projets
- Regroupement des opérateurs ? Thématiques, programmes, territoires ?
- Evaluation des financements
- Affectation définitive de financements à des activités structurantes hors appel à projet (pôles de compétences) contractualisation sur les financements (financements nationaux ou locaux)

Enjeu 5 : Accompagnement de la mise en œuvre de la politique de promotion de la santé

- L'expertise de santé publique doit prévaloir dans la décision SREPS IIème génération
- Volet identifié d'éducation et de promotion de la santé dans les PRSP
- Une direction dédiée à l'éducation et la promotion de la santé dans chaque ARS
- Toutes les régions doivent pouvoir disposer d'un pôle de compétences en EPS (pérennisation et développement), cahier des charges et évaluation commune à toutes les régions
- Mutualisation entre régions (outils, méthodes expérimentations)
- Soutien, appui, animation du national à l'interrégional